



CONGRES FNSA 2014

PROCES VERBAL DES ASSEMBLEES GENERALES

FNSA

et syndicats affiliés :

SNEA- SMI2D- SYNCRA-SYNABA- SYFFA et APLICA (point des travaux)

MERCREDI 3 DECEMBRE 2014

A LYON EUREXPO (69 CHASSIEU)

A l'ouverture des assemblées générales, l'ensemble des participants ont émarginé la feuille de présence.

Ouverture des assemblées générales et discours d'accueil de Patrick Broud Président de la FNSA

Mesdames, Messieurs, Chers Présidents, Chers Administrateurs et Chers Adhérents

Au moment d'ouvrir les présentes assemblées générales, je suis heureux de vous accueillir toutes et tous et vous souhaite la bienvenue à ce congrès que nous organisons pour la seconde fois dans le cadre du salon Pollutec.

Pour ceux qui s'en souviennent, la précédente édition lyonnaise date de 2010, qui était également l'année où notre ami Gilbert Chollet a fait la Route du Rhum.

Comme à cette époque, il a paru intéressant de tenir nos réunions statutaires dans ce salon bien connu de tous et dont la renommée européenne voire internationale est toujours importante.

La place de nos activités y est bien lisible grâce au Pôle FNSA/SYFFA initié il y a une quinzaine d'années maintenant par Stuart Harwood.

Il est à noter que ce pôle représente cette année une surface d'exposition de 800 m² ce qui est loin d'être négligeable, mais en deçà de ce que l'on a connu précédemment et ce eu égard aux difficultés que connaissent nos entreprises. Je tiens à remercier nos entreprises du SYFFA qui, malgré cette conjoncture, ont répondu présentes.

Je vous propose maintenant d'ouvrir l'assemblée générale de notre fédération par la présentation de mon rapport moral.

Assemblée générale de la FNSA Rapport moral de Patrick Broud Président de la FNSA

Je vais aborder ce rapport moral en faisant tout d'abord un point sur les différents dossiers et actions que nous avons menées et qui concernent l'ensemble de nos métiers, les dossiers plus spécifiques à chaque syndicat étant abordés lors de leur propre assemblée générale.

Tout d'abord un mot sur l'écotaxe et ce que l'on pourrait appeler « sa saga ». Inscrite dans la loi grenelle 2, elle devait entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2013. Après de nombreux remous, oppositions de toutes sortes, changement de nom et d'assise avec le péage de poids lourds, elle a finalement été repoussée sine die par Ségolène Royal.

Dans le cadre de ce dossier aux multiples rebondissements, la FNSA a dû s'adapter aux différents scénarios ministériels afin d'obtenir la solution la plus favorable pour les entreprises de notre secteur.

Cette écotaxe a toutefois eu un effet bénéfique pour la profession, celui d'avoir permis de normaliser et homogénéiser le statut de nos véhicules dont, selon les lieux et avis des DREAL, les mêmes véhicules pouvaient être classés en CAM CIT VID ou en VASP, créant de fait des distorsions entre les entreprises.

Face à cette situation, la profession avait engagé dès l'année dernière des négociations avec le ministère des transports.

Des échanges très constructifs avec le ministère ont eu lieu tout au long de l'année avec une écoute attentive de Pascal Devigne son représentant. Ces échanges, auxquels participaient tant les constructeurs que les prestataires, visaient à définir des critères objectifs permettant de vérifier la prédominance ou non du transport de marchandises dans nos activités.

Dans un courrier officiel du 20 janvier 2014, le ministère des transports a accepté de classer nos véhicules professionnels dans la catégorie Véhicules Automoteurs Spécialisés Travaux (VASP TRAVAUX). Avec ce classement, le ministère confirme un peu plus la distinction avec le secteur du transport des marchandises.

Pour rappel, nous avons obtenu dans les années précédentes l'exonération de FIMO-FCO en prouvant que nos prestations n'étaient pas du transport de marchandises mais bien des prestations d'assainissement, de maintenance industrielle et de gestion des déchets.

Ainsi, nos combiné-hydrocureurs, aspiratrices et hydrocureurs dont la charge utile est inférieure à 45% du PTAC doivent être classés en VASP TRAVAUX. Le ministère a précisé que ce classement concernait aussi les véhicules disposant d'un certificat d'agrément au titre des matières dangereuses (ADR).

Concernant les modalités pratiques de ré immatriculation du parc existant, plusieurs réunions se sont tenues avec le ministère et certaines DREAL afin d'élaborer des procédures efficaces. Un dossier pratique a été envoyé par la FNSA aux adhérents afin de les informer sur les deux procédures retenues : l'agrément de prototype et la réception à titre isolé (RTI).

Aujourd'hui le système fonctionne de façon satisfaisante même si cette ré immatriculation a un coût de l'ordre de 170 à 200 € par véhicule.

Enfin, pour l'immatriculation des nouveaux véhicules, le ministère a annoncé un projet d'arrêté à paraître avant la fin de l'année 2014 visant à abandonner la procédure de RTI pour les VASP Travaux et lui substituer la procédure de la réception sur titre pour les carrossiers habilités UTAC. Cette nouvelle procédure sera plus facile à mettre en œuvre par les entreprises. Grâce à ces nouveaux rapports avec le ministère des transports, la FNSA sera consultée sur le projet d'arrêté.

Avant de passer aux autres points, je tiens à remercier tous ceux qui se sont beaucoup impliqués dans ce dossier, dont les négociations, comme vous pouvez vous en douter, n'ont pas été toujours faciles mais qui a abouti à une avancée importante pour nos entreprises.

Autre dossier sur lequel nous avons commencé à nous pencher, c'est celui de l'amiante.

De plus en plus les donneurs d'ordre, que ce soit en curage ou dans le domaine immobilier, nous demandent les procédures mises en place pour prémunir nos opérateurs par rapport à ce risque.

Sur ce sujet très important, les donneurs d'ordre semblent se dégager un peu de leur responsabilité en reportant la problématique sur les prestataires à savoir nos entreprises.

Nous avons incité nos entreprises à être vigilantes concernant ce risque et adapter la protection des travailleurs en matière d'EPI et de formation.

Pour nos prestations de curage de réseau, une de nos entreprises a effectué des mesures d'émission de fibres qui se sont avérées en dessous des seuils fixés par la réglementation. Il s'agit donc là d'une première réponse en la matière.

Pour l'hygiène immobilière, un groupe de travail a été constitué pour travailler sur des modes opératoires et un rapprochement a été établi avec l'OPPBT en vue de proposer des chantiers dans le cadre de leur projet CARTO.

Une rencontre est prévue demain sur Pollutec avec le directeur technique de cette structure.

Ce dossier, qui est une problématique nationale et qui touche toutes les professions, sera sans doute un de nos travaux majeur de l'année 2015.

Au niveau social maintenant, et suite à la réforme sur la représentativité syndicale, 6 syndicats de salariés siègent désormais à la commission sociale : il s'agit de la CFDT, la CFTC, la CGT, FO, l'UNSA et la CFE-CGC.

L'UNSA a signé la CCNAMI mais l'adhésion de la CFDT et de FO est toujours en cours de discussion.

Durant l'année, notre branche a poursuivi un dialogue riche et constructif et deux accords ont été signés avec une majorité de syndicats.

Le premier porte sur la revalorisation des salaires minima conventionnels, des indemnités d'astreinte et de repas et le second sur la mise en œuvre du contrat de génération. Concernant ce dernier, il permettra aux entreprises d'accéder à des aides supplémentaires de l'Etat lors de l'embauche d'un jeune et protégera parallèlement les entreprises de la pénalité financière de 1% de la masse salariale qui aurait été appliquée en l'absence d'initiative individuelle de l'entreprise.

Au niveau de notre bilan social, celui-ci continue à s'étoffer avec une croissance régulière et constante du nombre de répondants, et remercie les entreprises de leur participation. On dispose donc maintenant de données sur une période significative ce qui permet de mieux mesurer les évolutions de notre secteur dans ce domaine. Je rappelle que l'ensemble des résultats sont disponibles sur notre site internet.

En matière de formation, la FNSA poursuit ses actions de promotion du nouveau bac professionnel « GPPE » (Gestion des Pollutions et Protection de l'Environnement), l'objectif étant d'inciter les régions à ouvrir au moins une section afin de répondre aux besoins des entreprises.

A ce jour, plusieurs ouvertures ont vu le jour et certaines sont programmées pour septembre 2014 : Rouen, Lyon, Marseille, Toulouse, Roubaix,....

Je rappelle que plus de 70% du référentiel de ce diplôme vise exclusivement les métiers de l'assainissement, de la maintenance industrielle et des déchets dangereux.

Au niveau du projet de mise en place de certificat de qualification professionnelle (CQP AMI), le référentiel professionnel est terminé et a été testé auprès des professionnels de secteur. Son inscription au registre national des certifications professionnelles sera déposée à la fin de l'année. Pour mémoire, et outre sa visée qualifiante, ce nouveau dispositif permettra également aux entreprises d'accéder à des sources de financement supplémentaire pour leurs projets de formations.

Parmi les prochains dossiers que nous aurons à traiter, figure le dossier pénibilité qui a fait l'objet de nouveaux textes réglementaires prévoyant l'entrée en vigueur de nouvelles obligations en 2015 et 2016. De même, une négociation sur la mutuelle débutera en 2015 pour une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2016, conformément aux obligations légales.

L'année 2015 sera également le démarrage du recueil d'informations visant à établir la représentativité des branches patronales comme cela s'est fait pour les syndicats de salariés en 2013.

Cette analyse de la représentativité des branches professionnelles s'inscrit dans le cadre des travaux de rationalisation engagés par le gouvernement et décidés lors de la conférence sociale de juillet 2014. Ces travaux visent à faire passer le nombre de branches de 700 à 100 dans dix ans avec examen dès l'année 2015 de près de 200 branches parmi les moins actives.

Dans ce cadre, la fédération a prévu de se rapprocher de la chambre syndicale des 3D pour connaître leur politique et leur souhait sur l'avenir de leur branche en matière conventionnelle.

Dans le domaine technique, plusieurs documents sont toujours en attente de publication dont les travaux en station-service et autres stations de distribution de produits pétroliers, mais l'INRS a indiqué qu'il devrait enfin sortir en 2015.

Pour les séparateurs hydrocarbures, il est à noter et c'est une très bonne chose, que les préconisations de la profession ont été reprises pour partie par l'AFNOR au niveau de la norme.

La commission a poursuivi l'étude des accidents mais sur ce sujet il est toujours difficile de recueillir les retours d'expérience. Je fais donc de nouveau appel à tous pour que vous nous fassiez remonter ces informations.

Concernant Qualitass, les deux nouveaux auditeurs sont maintenant bien opérationnels et 13 audits ont été réalisés en 2014.

Au niveau de S3C, je laisserai Yann Madeline en parler plus longuement dans le cadre de SMI2D et veux juste vous signaler que l'activité de la structure a été très dense en 2014 avec la réalisation de près de 800 examens et près d'autant encore en attente qui n'ont pu être réalisés faute de place.

Je rappelle que S3C s'appuie en grande partie sur les structures de la fédération et que cette expansion va nécessiter de la part de S3C qu'elle revoie rapidement son organisation.

Concernant nos régions, même si l'activité est variable selon les endroits, notre présence et nos actions y sont bien représentées que ce soit à l'occasion des salons régionaux ou encore par les actions directes de nos délégués auprès de leurs instances régionales comme les préfetures, les conseils régionaux ou généraux.

Lors de notre dernier conseil d'administration, nous avons mis à jour la liste de nos délégués régionaux suite notamment au départ à la retraite de certains membres.

Concernant la visibilité de notre fédération, nous avons participé dans le courant de l'année à 5 salons, le Carrefour des Gestions locales de l'eau, les assises de l'ANC, Aquaterritorial, Parasitec et Pollutec en ce moment et réalisé pas moins d'une trentaine d'interventions dans les conférences.

Pour Parasitec, il s'agissait de notre 1^{ère} participation visant à mettre en valeur les prestations réalisées par nos entreprises dans le domaine de l'hygiène immobilière.

L'ensemble de ces actions au plus près du terrain ont permis de toujours plus faire connaître et reconnaître les prestations proposées par nos entreprises.

Pour renforcer cette visibilité, nous avons également décidé d'être présent sur les réseaux sociaux pour y passer nos messages sous la supervision de Yann Madeline.

Au niveau national, et en plus de notre adhésion au MEDEF Ile de France mais dont l'action est très régionale, nous avons décidé d'adhérer à la CGPME pour accéder à l'ensemble des commissions nationales et avoir connaissance le plus en amont possible des projets législatifs ou réglementaires nous concernant pour pouvoir y donner un avis.

Au niveau conjoncturel, le début de l'année 2014 a été difficile pour nos entreprises mais une légère reprise s'est faite sentir dans le courant du 4^{ème} trimestre augurant un bilan annuel moins mauvais qu'on aurait pu le redouter. Toutefois, nos entreprises souffrent et les prix restent d'un niveau extrêmement bas nous obligeant à une grande prudence dans nos politiques d'investissement et de gestion salariale.

Nous devons comme toujours nous adapter, poursuivre notre diversification et rechercher des domaines émergents.

Parmi ceux-ci, mais nous ne sommes pas les seuls à s'y intéresser, figure la gestion patrimoniale des réseaux incombant aux collectivités locales mais dont le développement plus ou moins rapide dépendra de leurs capacités financières. Et je voudrais citer à ce sujet une déclaration faite lors du congrès de maires de France et reprise dans la presse : « la baisse de 12,5 milliard d'€ en flux des dotations de l'état entre 2014 et 2017 est considérable. Elle remet en cause la capacité d'investissement des collectivités locales pour les 3 ans à venir ».

Reste également la maintenance et l'hygiène immobilière qui continueront à avoir besoin de nos prestations et de leur performance ou encore nos métiers traditionnels relatifs à l'assainissement au sens large.

Au niveau de la collecte des déchets, une certaine stabilisation se fait sentir après une décennie de baisse.

Concernant la maintenance industrielle, il y a eu nécessité pour nos entreprises de s'adapter à la désindustrialisation tout en accroissant la qualité et la sécurité des prestations et la compétence de nos intervenants.

C'est pourquoi la fédération accompagne, et ce depuis le début, la démarche S3C qui était absolument inéluctable et qui on l'espère sera profitable à l'ensemble de la filière.

Concernant le rapport financier et conformément à nos statuts, il a été présenté au Conseil d'Administration du mois de juin et a été approuvé.

Il est conforme avec nos prévisions budgétaires et n'appelle pas de remarque particulière.

Philippe Maillot notre trésorier reste à votre disposition pour vous apporter toutes informations complémentaires si vous le souhaitez.

Avant de terminer notre assemblée générale pour passer la parole à nos syndicats, je tiens à remercier tous ceux qui travaillent à nos côtés et donnent de leur temps pour faire avancer notre fédération et la profession. Il s'agit bien sûr de nos présidents de syndicats et leurs administrateurs, des présidents de nos commissions fédérales et de leurs membres, de nos seniors toujours actifs et dont l'aide est précieuse, de nos permanents qui mettent tout en œuvre pour répondre aux besoins de nos adhérents et enfin à toutes les personnes extérieures à notre profession qui apportent leurs compétence dans nos groupes de travail ou nos commissions.

Merci de votre attention et vous invite à passer au vote pour approuver ce rapport moral.

Le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

Notre assemblée générale est maintenant terminée et vous propose de passer la parole à chacun de nos présidents de syndicats pour la tenue de leurs assemblées générales et la présentation de leurs rapports moraux et financiers en commençant par le SNEA.

**Assemblée générale du SNEA
Rapport moral et financier par Daniel Flamme Président du SNEA**

Chers Adhérents, Chers Collègues,

Encore une année s'est écoulée et me voici à vos côtés pour vous en rendre compte.

Une fois n'est pas coutume, je commencerai par vous parler de l'implication du syndicat sur l'hygiène immobilière. Orientation forte impulsée il y a déjà deux ans lors de notre congrès sur Bordeaux, les premiers travaux de la commission ont vu leur aboutissement en 2014.

La publication de la Charte Qualitass Immo et la présentation d'entreprises à la qualification professionnelle Qualitass + Immo se sont opérées dès le début d'année. S'en est suivi notre participation au Salon Parasitec qui s'est tenu il y a une dizaine de jours. Notre démarche de qualité et les premiers outils qui ont été mis en place grâce au concours de la commission n'ont pas manqué d'attirer l'attention d'un public venu nombreux.

Un travail conséquent reste toutefois à réaliser pour apporter des outils non plus au sein de la FNSA mais pour nos entreprises afin de nous positionner sur ce secteur de l'hygiène immobilière qui nous apparaît porteur de développement. Toutefois rattrapée par la problématique de l'amiante, la commission n'a pu avancer dans la rédaction de ces supports mais s'est concentrée sur la problématique des interventions susceptibles de dégager des fibres d'amiante. La recherche de modes opératoires permettant de limiter le dégagement de fibres en vue d'adapter les équipements de protection a été entrepris et devrait aboutir courant 2015.

Autre action qui devrait aboutir en 2015, notre partenariat avec le CNPA (Centre National des Professionnels de l'Automobile).

La tenue de notre dernier Conseil d'Administration sur St Malo a permis d'assister à une démonstration d'entretien de ces ouvrages mais également de visiter le centre de traitement des déchets hydrocarburés de l'entreprise EVTU qui accueillait le syndicat pour l'occasion. Une rencontre courant octobre entre les collaborateurs de la FNSA et le CNPA a permis d'acter la réalisation conjointe d'une brochure sous forme de guide-mémoire de 6 pages. Une première trame devrait être disponible début 2015 et la plaquette idéalement distribuée pour le prochain congrès.

Un autre partenariat a été engagé en cette fin d'année auprès de STROM, structure fédératrice des fabricants de SAUL : structures alvéolaires ultra légères.

L'objectif est de travailler conjointement à la connaissance de ces produits et à leur entretien, tant pour éviter les casses de matériels que pour faciliter l'entretien des ouvrages les intégrant. Une première réunion de travail s'est tenue en septembre et a permis de mettre en lumière des voies de collaboration. Des démonstrations d'entretien de ces structures et des conférences visant à promouvoir les bonnes pratiques d'entretien pourraient à terme être proposées lors de grandes manifestations nationales tel que le Carrefour des Gestions locales de l'eau.

Là aussi nous voyons une opportunité de positionnement et de développement pour nos entreprises, ces structures de rétention des eaux pluviales étant vouées à se développer dans les années à venir.

Autre concept également amené à se développer dans les années à venir, celui de la gestion patrimoniale des réseaux d'assainissement. La norme NF EN 14654-1 relative à l'entretien des réseaux d'assainissement publiée en juillet 2014 et à laquelle la FNSA a activement participé reprend ces principes.

Pour rappel, il s'agit d'une norme méthodologique qui donne au maître d'ouvrage les clés de bonne gestion de son patrimoine. Une partie relative au choix du prestataire a été développée et est très satisfaisante puisqu'elle rappelle qu'il convient avant tout de juger un prestataire sur ses compétences et non sur le prix proposé. De nombreuses actions de communication (communiqué de presse, articles dans la presse spécialisée, conférences...) ont été mises en place depuis la parution de cette norme pour qu'elle devienne la référence, notamment dans les marchés publics.

Une présentation conjointe de la FNSA et de l'Afnor sera d'ailleurs faite demain à partir de 14h05 sur le forum B- Déchets dans le Hall 4 et vous invite vivement à vous y rendre pour mieux cerner ce texte et ses apports.

Ma présentation ne serait pas complète si je ne vous parlais pas d'assainissement non collectif. A l'image des années précédentes, de nombreuses actions ont été entreprises.

Un courrier a été adressé en début d'année à toutes les Préfectures pour rappeler la nécessité de suivre les personnes agréées en ANC et de dresser si nécessaire les sanctions associées. Je vous rappelle que le syndicat reste à l'écoute de toute remontée relative aux personnes exerçant sans agrément ou ne respectant pas leur agrément et prendra les mesures nécessaires pour les faire rentrer dans la démarche.

La révision de la norme NF P15-910 sur la contractualisation de l'entretien des ANC est en cours de finalisation et devrait paraître courant 2015. Bien que d'application volontaire, cette norme donnera des lignes directrices pour les entreprises qui souhaiteraient développer la contractualisation des prestations en ANC. Elle inclura un modèle contrat d'entretien et de carnet de vie. Proposés par le SNEA, ces éléments vous seront communiqués dans les semaines à venir.

Une formation spécialisée d'une journée visant à une meilleure connaissance des dispositifs agréés et de leurs spécificités sera proposée dans les locaux de la FNSA, par Jacques Chandellier, formateur du SYNABA à compter de février 2015.

Pour conclure, la mise en production de pictogrammes détrompeurs visant à aider les opérateurs sur le terrain à identifier les interventions à effectuer a été lancée. 5 pictogrammes ont été retenus à savoir : Lavage HP, pas de lavage HP, Pompage, pas de pompage, pas de descente dans l'ouvrage. Ces visuels seront mis à la disposition des industriels fabricants de solutions d'assainissement pour une apposition sur leur produit. Bien qu'envisagée initialement dans le cadre de l'ANC et plus précisément pour les micro stations, cette démarche n'est pas restrictive et sera proposée y compris aux fabricants de l'ISGH (séparateurs) et de STORM (Structures Alvéolaires Ultra Légères).

Avant de vous dresser l'état financier, je voudrais remercier les Administrateurs du syndicat qui, régulièrement, se mobilisent et donnent de leur temps pour faire avancer mais aussi évoluer notre profession. Que ce soit par leur présence dans les manifestations ou encore leur participation aux commissions et groupes de travail nationaux, ils apportent leur expérience mais aussi leur pragmatisme de terrain pour permettre une meilleure adéquation entre les textes et les pratiques.

Concernant le point financier de notre syndicat, les dépenses ont principalement été consacrées en 2013 aux déplacements professionnels, cotisations Afnor, et abonnements divers à des revues spécialisées. Un bénéfice de 13 106,01€ a été enregistré, portant les réserves du syndicat au passif de la FNSA à 146 961,61€.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier et vous remercie pour votre attention.

L'assemblée générale donne quitus à l'unanimité.

Assemblée Générale du SYNCRA Rapport moral et financier par Gilles Giora Président du SYNCRA

Cher adhérents, chers collègues,

A la suite des assemblées générales de notre fédération et du SNEA, je vais à mon tour vous dresser un état de l'avancement des travaux de notre syndicat depuis notre dernière assemblée générale.

Au niveau des évolutions réglementaires, normatives et techniques plusieurs dossiers majeurs pour la profession sont à signaler.

Nous avons terminé la révision du guide technique d'accréditation après 3 ans de travaux au sein du groupe fiabilité des réseaux de l'ASTEE. Cette révision n'a pas toujours été simple et a même nécessité à mi-parcours un changement d'animateur du groupe.

La dernière réunion du groupe s'est tenue en juin et a encore suscité quelques échanges d'emails émanant du GICA, l'autre syndicat des contrôleurs.

Pour rappel cette révision avait été souhaitée et demandée par le SYNCRA pour, notamment, simplifier (mais sans réduire) les exigences et clarifier des éléments qui étaient imprécis dans les précédents guides et qui entraînaient des risques d'interprétations des auditeurs COFRAC et donc de manque d'équité pour les entreprises auditées.

Il sera applicable à compter du 1^{er} juillet 2015 et remplacera donc à cette date les précédents référentiels techniques.

Au niveau de la norme EN 1610, là également la révision touche à sa fin puisqu'elle est en dernière consultation pour le vote formel. Sa publication est attendue au 2^{ème} trimestre 2015.

Concernant la révision des fascicules 70 et 71, celle-ci a débuté l'année dernière et devrait durer 3-4 ans. Les travaux sont suivis par plusieurs membres du SYNCRA qui sont notamment attentifs à la cohérence de ce qui y sera écrit par rapport aux dispositions ou options prises dans d'autres supports.

Concernant l'accréditation COFRAC, on assiste à une certaine stabilisation du nombre des accrédités qui est de 77 entités (entreprises ou établissements) à ce jour contre 75 l'année dernière.

L'application de la norme EN 17020 version 2012 est maintenant généralisée et c'est sur cette base que les audits sont désormais réalisés.

Cela va amener le syndicat à renouveler le recueil et l'analyse des fiches d'écart des audits, comme cela avait été fait il y a deux ans et qui avait été riche d'enseignement. L'objectif de ce retour d'expérience est de détecter les écarts les plus fréquents pour apporter conseils et aide aux entreprises, et permettre l'homogénéité des évaluations de la part des auditeurs.

Les contacts créés avec le COFRAC dans le cadre de l'organisation du colloque qui se tient demain sur le salon et la parution du nouveau guide a permis de mettre en exergue un certain nombre de points sur lesquels le COFRAC souhaite se positionner. Le COFRAC a donc proposé de réunir l'ensemble des intervenants de l'accréditation (contrôleurs, maîtres d'ouvrage, maîtres d'œuvre, poseurs et gestionnaires de réseaux) pour avoir retour de ce qui se passe sur le terrain. Cette rencontre devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

Au niveau des groupes de travail ASTEE, le syndicat participe à plusieurs d'entre eux : chartes qualité, gestion patrimoniale des réseaux, fiabilité des réseaux.

Ce dernier groupe ayant terminé ses travaux de révision du guide, de nouveaux axes de réflexion seront proposés par la profession.

Pour la gestion patrimoniale et à l'instar de ce qui a été fait pour les réseaux d'eau potable, l'association vient de démarrer un nouveau groupe de travail sur les réseaux d'assainissement.

Il vise à l'élaboration d'un document de référence destiné aux collectivités locales pour les aider dans la mise en place de leurs obligations réglementaires et comprendra des éléments de méthodologie, de système d'information et de gestion des données ou encore relatifs aux politiques publiques et au financement.

Notre profession voit dans cette gestion patrimoniale un axe de développement à ne pas négliger, mais reste à savoir quel budget les élus décideront d'y consacrer.

Concernant les autres dossiers et actions du syndicat plusieurs points sont à signaler :

Au niveau de la formation, il y a eu peu de sessions organisées par le SYNCRA en 2014, hormis une sur le contrôle de compactage. Ce ralentissement du nombre de sessions est dû au fait que les formateurs proposent en direct leurs services aux entreprises et ce sans passer par le syndicat.

Concernant la commission technique, les nouvelles obligations des entreprises introduites par la norme EN 17020 version 2012, notamment en matière de surveillance des responsables techniques pour les petites structures, a amené le syndicat à repenser et redynamiser cette structure qui existait déjà mais qui vivait peu.

Cette commission aura pour objet d'élaborer des documents type (exemple QCM) utilisables par toutes les entreprises.

Elle s'est déjà réunie à 3 reprises et travaille sur des QCM destinés aux inspecteurs et sur les 3 contrôles. Elle abordera ensuite des QCM destinés cette fois aux responsables techniques et exploitera le retour d'expérience amené par l'analyse des fiches d'écarts. Elle travaillera également à la mise à jour des CCTP types.

Pour présenter et commenter le nouveau guide ASTEE, les évolutions normatives, les orientations de la révision des fascicules 70 et 71, le syndicat a décidé d'organiser une ½ journée technique à Pollutec et pour laquelle il a recueilli l'accord de l'ASTEE pour la co-organiser lui donnant ainsi une dimension médiatique renforcée.

Elle aura lieu demain matin et espérons que les professionnels, maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre y viendront nombreux.

Au niveau conjoncturel, le volume d'affaires a tendance à baisser et les niveaux de prix sont toujours très bas. Le ressenti est que notre métier est en train de s'appauvrir et nous devons sortir du rôle de simple exécutant.

D'autres prestations peuvent être réalisées par nos techniciens et doivent être imaginées. Nous devons aller au-delà des prestations de contrôles que nous exécutons aujourd'hui en valorisant et développant des activités de diagnostic et d'étude. C'est de la fiabilité de nos prestations et de nos contrôles que dépendent les études réalisées par les bureaux d'études et les travaux réalisés par les entreprises, pourquoi ne pas les valorisées au travers d'une accréditation. Nous sommes en première ligne pour prélever les informations et les exploiter. Ne laissons pas à d'autres secteurs d'activité le soin d'imaginer notre avenir. Il est temps pour nous de transformer la matière brune en matière grise.

Concernant l'aspect financier du syndicat, les produits se sont élevés à 4 786,89 € et correspondent au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5% du montant) et à la quote-part sur les formations organisées par le syndicat.

Les dépenses s'élèvent à un montant de 2 556,43 € et qui correspondent à des frais de déplacements et de réception et une quote-part de la cotisation AFNOR.

L'excédent de l'exercice s'élève à 2 230,46 € ce qui porte les réserves du syndicat inscrites au passif du bilan de la FNSA à 10 459,56 € à fin 2013.

Je vous remercie de votre attention en vous demandant de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier.

L'assemblée générale donne quitus à l'unanimité.

Assemblée générale du SYNABA Rapport moral et financier du SYNABA par Christine Bérard présidente

Chers adhérents, chers confrères,

Comme chaque année, c'est avec plaisir que je vous retrouve pour mesurer le chemin parcouru par nos syndicats. 2014 n'est pas en reste et les nombreuses actions engagées cette année encore témoignent du dynamisme qui habite le SYNABA depuis sa création en 2005.

Car il faut le rappeler le SYNABA est un jeune syndicat qui fêtera ses 10 ans l'an prochain. L'âge de raison est désormais passé, c'est celui des grands projets qui s'annonce.

Avant de vous les présenter, je souhaiterais juste revenir sur un nombre, celui de nos adhérents, qui, toujours plus nombreux nous rejoignent pour porter la voix des concepteurs en assainissement. Le seuil des 100 a été franchi, et ce sont même 106 structures qui adhèrent à ce jour aux valeurs de qualité du SYNABA. Par leur travail quotidien, ils contribuent à diffuser nos fondamentaux, à faire connaître et reconnaître notre syndicat. Je souhaite les en remercier.

Je vous parlais de grands projets et j'en détaillerai 3 qui ont marqués cette année et un qui pourrait graver dans le marbre l'année 2015.

Premièrement, notre combat contre les SPANC prescripteur. Ce n'est un secret pour personne, le syndicat a toujours défendu le fait qu'il n'était pas possible d'être conjointement contrôleur et concepteur et que cela s'apparentait au principe d'être juge et partie. Il en va là de la défense des intérêts des administrés mais également de la pérennité des activités de nombre d'entre nous.

Si la réponse ministérielle apportée à la question parlementaire posée par l'entremise du syndicat a permis d'obtenir quelques précisions, ces dernières ne sont toutefois pas satisfaisantes et le flou qui subsiste devra être levé dans les meilleurs délais. Nous nous y emploierons dans les semaines à venir pour enfin arriver à une définition des rôles et compétences des acteurs qui constituent la filière de l'ANC.

Mais le syndicat ce n'est pas que l'ANC. Preuve en est la récente sollicitation du Ministère de l'Ecologie demandant au syndicat de rejoindre un groupe de travail sur le zonage pluvial. C'est une petite victoire dans la reconnaissance de notre champ d'activités qui loin de se réduire à l'ANC devrait même s'élargir du petit au grand cycle de l'eau. Notre participation aux travaux normatifs sur le pluvial et aux manifestations afférentes devraient permettre de nous positionner plus visiblement sur ce créneau. Ainsi, si côté météo les prochains mois seront pluvieux...2015 sera, pour le SYNABA, pluvial ! Ce sera notre second grand chantier de l'an prochain, œuvrer pour faire reconnaître nos compétences au-delà de l'ANC.

Pour parler de ces différents sujets et continuer à accroître notre visibilité, un troisième projet a été amorcé. Il a en effet été décidé de créer une publication dénommée « Le Concepteur ».

Pensée avant tout sous forme journalistique, cette brochure de 4 pages permet à chaque adhérent de s'exprimer sur le sujet de son choix. Point de vue technique, retour d'expérience ou encore coup de gueule, pas de tabous dans ces pages mais une volonté d'échanges et de partage.

Le premier numéro a été mis à disposition lors des Assises de l'ANC qui se sont tenues à Alès en octobre dernier et le second devrait être disponible pour le Carrefour de l'eau fin janvier. Des colonnes sont encore disponibles alors n'hésitez pas à nous transmettre vos contributions.

A noter que les Assises de l'ANC ont également permis de diffuser une autre publication syndicale relative à l'obligation d'assurance des concepteurs en ANC.

Enfin, dernier grand chantier, celui de la possible qualification professionnelle des concepteurs.

Initiée depuis plusieurs années au sein du syndicat, la réflexion s'est ouverte dans le cadre du groupe de travail ministériel sur la formation des installateurs et des concepteurs.

Si le SYNABA est aujourd'hui reconnu comme une marque de qualité, de nombreuses structures n'y souscrivent pas et leurs pratiques vont à l'encontre de l'image de qualité souhaitée. La qualification professionnelle des structures, voire des intervenants, pourraient ainsi être une piste pour y remédier. Tout reste cependant à imaginer, tant au niveau des modalités logistiques que d'éventuels audits visant à crédibiliser cette qualification. Si l'idée est amorcée, reste maintenant à nos cerveaux à phosphorer.

Je ne vous ai pas fait état des nombreuses participations du syndicat aux travaux réglementaires au sein du MEDDE, normatifs au sein de l'Afnor et techniques au sein de l'ASTEE. Et au risque de vous décevoir, je ne le ferai pas car cela nous emmènerait trop tard dans la nuit... Je vous invite à consulter les procès-verbaux de nos conseils d'administration qui dressent notre représentation et l'avancée de ces travaux. En règle générale, nous pouvons nous satisfaire des voies retenues et de la bonne prise en compte des commentaires portés par le syndicat.

C'est donc relativement sereinement que le syndicat aborde l'année 2015 même si certaines évolutions nous questionnent. Je pense là à l'ouverture des statuts de l'IFAA et à la création d'un collège « Concepteurs » en leur sein. Si leur volonté n'est, semble-t-il pas, de mettre à mal les structures existantes mais bien de fédérer autour de la filière de l'ANC, des questionnements persistent. Une rencontre devrait prochainement avoir lieu et souhaitons-le, lever toute ambiguïté. Une chose est sûre, la FNSA a accueilli le syndicat à sa création quand son devenir était encore incertain, ce n'est pas maintenant que nous sommes bien établis que nous allons oublier d'où nous sommes partis et grâce à qui nous y sommes parvenus.

Me reste à vous dresser l'état de nos finances. Les dépenses ont principalement été consacrées en 2013 aux cotisations Afnor et abonnements à la presse spécialisée. Un léger déficit de 40,61€ a été enregistré, portant toutefois les réserves du syndicat au passif de la FNSA à 7 099,90€.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier et vous remercie pour votre attention.

L'assemblée générale donne quitus à l'unanimité.

**Assemblée générale ordinaire du SMI2D
Rapport moral et financier par Yann Madeline, Président du SMI2D**

Patrick Broud dans son rapport moral fédéral vous a exposé les grands dossiers qui touchent les activités transversales de nos différents syndicats et notamment le SNEA et le SMI2D pour le classement des véhicules.

Je vais donc seulement compléter ce qui a été présenté par notre président fédéral sur quelques points plus spécifiques aux activités couvertes par SMI2D.

Concernant la collecte des déchets et la REP DDS, la filière a été mise en place il y a près de deux ans maintenant sur 9 flux et est basée sur un système opérationnel.

Dès l'annonce de la création de cette filière et aux vues des difficultés qu'elle allait susciter dans une filière déjà opérationnelle, l'ensemble des fédérations du déchet avaient créé l'GEDEDIM et avaient mené beaucoup d'actions de lobbying pour que les opérateurs déchet soient pris en compte et aient une place dans l'organisation de la REP.

Aujourd'hui, SMI2D et les autres fédérations d'GEDEDIM siègent à la CCA (Commission Consultative d'Agrément) du MEDDE et suit donc l'évolution de cette filière. De plus, même si le comité d'orientations opérationnelles s'est encore peu réuni, des rencontres régulières ont lieu avec les décideurs d'EcoDDS.

Sur la filière elle-même, beaucoup de difficultés se sont fait jour dont un taux de non-conformité de l'ordre de 26 % (bien au-dessus de celui connu dans les autres filières) et qui provoque des tensions autant du côté des collectivités locales que des metteurs en marché.

Lors de la dernière réunion du CCA du 18 novembre, EcoDDS a proposé au MEDDE qui a accepté, de faire une expérimentation durant une période de 6 mois (de décembre 2014 à juin 2015) pour envisager un modèle mixte alliant une partie financière pure et une partie opérationnelle. S'il était décidé de modifier le système au vue de cette expérimentation, cela se conclurait par une modification réglementaire et une modification du cahier des charges.

Le scénario envisagé est le suivant :

EcoDDS garderait en opérationnel les 4 grands flux : pâteux, phytosanitaire, filtres, aérosols ;

Et deviendraient purement financier les 5 autres petits flux : acides, bases, comburants, DDS liquides et emballages vides souillés.

Le rendu de cette expérimentation qui aura lieu en Vendée sera présenté à la CCA du printemps et si cette orientation était confirmée, cela pourrait peut-être permettre à des opérateurs écartés lors de la première consultation de revenir sur ce marché.

Pour terminer sur ce sujet, le projet d'étendre cette REP aux déchets des artisans a été pour le moment écarté au profit du développement de déchetteries professionnelles.

L'arrêté produit sera de son côté un peu revu pour y adjoindre des déchets similaires à ceux y figurant et de même nature.

Concernant la collecte en vrac, et après une activité en constante diminution depuis une dizaine d'année, on note maintenant une certaine stabilisation des acteurs sur le marché. Un des vecteurs de cette stabilisation est le démantèlement et la dépollution dont la porte d'entrée se fait sur les déchets dangereux.

Enfin concernant le « Guide des bonnes pratiques ADR de la profession » élaboré par la FNSA et la FNADE, il a été révisé comme tous les deux ans et actualisé eu égard aux évolutions introduites par l'ADR 2015. Cette nouvelle édition vient d'être publiée et un stock est disponible sur le stand pour ceux qui le souhaiteraient. Sa version électronique sera également mise sur le site de la FNSA sous quelques jours.

Les principaux points modifiés concernent les emballages vides (contraintes relatives à l'utilisation du nouveau code ONU 3509) et les emballages vides souillés. Le chapitre relatif aux piles et batteries a également été développé et les nouvelles obligations du conseiller à la sécurité suite aux modifications de l'arrêté TMD du 29 mai 2009 introduites.

Au niveau réglementaire, la transposition de la directive IED a fait entrer de nombreuses installations de transit regroupement dans le champ de cette réglementation et qui n'étaient pas soumises à la directive IPPC préexistante.

Cela s'est traduit pour ces installations par de nouvelles contraintes telles que la production d'un dossier de conformité et d'un rapport de base.

A l'instar des actions menées par FEDEREC et le CNPA, la FNSA a saisi le Ministre de l'Ecologie pour dénoncer la démesure de ces dispositions tant techniques que financières pour des installations de petite taille et a reçu réponse de la DGPR.

Si le ministère a accordé des délais supplémentaires dans son application et demandé une certaine souplesse en la matière aux DREAL, il n'a pas pour autant remis en cause ces nouvelles dispositions qui sont directement issues des obligations de la directive européenne.

Dans le domaine de la maintenance industrielle, l'action du SMI2D s'est essentiellement exercée par le biais de S3C.

Pour rappel, S3C vise à certifier les compétences du personnel pour les opérations de nettoyage à la haute pression et pompage sur sites industriels et comporte 3 niveaux de compétences : Opérateur, Chef de bord et Technicien Expert. La certification est délivrée suite à un examen théorique et pratique.

Je vous rappelle également que depuis 2012 l'ensemble des adhérents du SMI2D sont adhérents de S3C et que les référentiels pompage et HP ont été transmis à tous en octobre 2012.

La montée en puissance de S3C a pris une expansion sans précédent en 2014, essentiellement sur le dernier trimestre, après un début d'année calme où 3 sessions d'examen ont dû être annulées faute de candidat.

Aujourd'hui 8 centres d'examens sont opérationnels (le 8^{ème} dans l'est ayant été ouvert en mai 2014) et finalisant la couverture sur l'ensemble du territoire. La structure a également renforcé son nombre d'examineurs et de contrôleurs (8 à ce jour) pour faire face à la demande.

Au niveau de TOTAL, l'entreprise a confirmé que la certification S3C serait exigée sur l'ensemble de ses sites à partir du 1^{er} janvier 2015.

Concernant les examens, 656 examens ont été réalisés depuis la création de S3C, dont 480 effectués à ce jour sur la seule année 2014 et dont 220 autres sont encore programmés d'ici la fin de l'année. A ceci s'ajoute, 675 examens qui n'ont pu encore être réalisés et près de 1 000 en plus en préinscription.

Les candidatures sont encore majoritairement orientées sur les travaux HP et le taux de réussite moyen est de 71 %.

Un peu plus de 360 salariés sont aujourd'hui titulaires de la certification S3C.

Juste un mot sur le rinçage des citernes dont le processus est bien en place maintenant, il fera l'objet d'une présentation de ma part lors des rencontres ASPRODET du 18 décembre prochain sur le thème des « enjeux de l'information au service de la sécurité des installations et de l'environnement ».

Concernant l'aspect financier de notre syndicat, les produits se sont élevés à 12 632,01 € et correspondent au reversement de la partie propre des cotisations revenant au syndicat (5% du montant).

Les dépenses s'élèvent à un montant de 7 394,15 € et qui correspondent à des abonnements, édition du guide ADR 2013, et quote-part de la cotisation Afnor.

L'excédent de l'exercice s'élève à 5 237,26 € ce qui porte les réserves du syndicat inscrites au passif du bilan de la FNSA à 72 962,57 € à fin 2013.

Je vous remercie de votre attention en vous demandant de bien vouloir approuver ce rapport moral et financier.

L'assemblée générale donne quitus à l'unanimité.

**Point des travaux d'APLICA
Par Damien Becquet Président.**

Mesdames, Messieurs,

Concernant APLICA, notre association continue à s'étoffer et regroupe 60 stations de lavage qui représentent 80 % des lavages effectués en France.

Au niveau européen elle se situe, en nombre d'adhérents, en seconde position après l'Allemagne.

L'activité la plus importante des stations de lavage reste celle relative à l'alimentaire.

Les travaux de l'association se font au travers de 3 commissions dont une commission alimentaire et une commission sécurité (formation, travaux en espaces confinés).

Dans le cadre de ces commissions sont notamment révisés les programmes de formation.

En matière de sécurité, l'association a prévu d'envoyer un questionnaire à ses adhérents pour recueillir des éléments sur les accidents survenus dans la profession.

Pour rappel, depuis octobre 2012, APLICA s'est adjoint une secrétaire générale qui l'aide dans la gestion de l'association et dans le traitement des dossiers tant français qu'au niveau de notre structure européenne et a domicilié son siège social à la FNSA comme tous les autres syndicats qui la compose.

Merci de votre attention.

Pôle métier: « Fabricants et fournisseurs de matériels »

**Point des travaux du SYFFA
par Laurent Auboueix Président du SYFFA**

Mesdames, Messieurs,

Notre syndicat a organisé son Conseil d'Administration et son Assemblée Générale ce mercredi 3 décembre 2014 au matin avant l'arrivée des visiteurs sur le salon Pollutec.

Le pôle FNSA-SYFFA regroupe 14 adhérents du SYFFA (ACH, BAROCLEAN, HUWER, HYDROVIDE, HYDROVIDEO, HPV, LA THP, MAGYAR, MINIMAX, RIVARD, SEBACH, TIP TRAILER SERVICES, VEBER, VIDEOCLEAN) rassemblés dans le hall 1 sur une surface d'exposition de 800 m2. Les sociétés SOCOFREN, MAISONNEUVE et RADIODETECTION exposent dans les autres halls. Je remercie tous les adhérents SYFFA pour leur présence sur le salon.

Nous avons évoqué les différents dossiers et réunions auxquels participe notre syndicat aux côtés des représentants des prestataires au sein de la Commission Technique et Sécurité dans l'élaboration des différents guides, de la Commission Hygiène Immobilière ou encore du S3C. Nous vous signalons que Monsieur André ROUET a été élu représentant du collège « équipementiers » pour le S3C.

Nous sommes également partie prenante et avons des représentants dans les groupes de travail du CARCOSERCO auquel nous adhérons et nous participons aux travaux relatifs à l'évolution de la réglementation ADR et de la réglementation citernes.

Le SYFFA a décidé d'organiser son salon d'exposition de matériels soit le 11 juin ou le 18 juin 2015 en Normandie sur une journée. Nous proposons d'ouvrir notre salon à des structures non adhérentes du syndicat (organismes de formation, assurances, produits 3D ...).

Suite aux propositions du SNEA et pour rendre cet événement un peu plus attrayant pour les visiteurs nous allons organiser 3 petites conférences d'une ½ heure sur des thèmes généraux visant le fond de nos métiers.

Voilà en résumé les quelques points que je voulais évoquer.

Les réunions étant maintenant terminées, Patrick Broud remercie chaleureusement tous les personnes présentes en leur souhaitant une bonne poursuite de salon et les invite à se retrouver ce soir à l'espace tête d'or pour le dîner du Congrès.
